

20 juil 2010 -13:00

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2010

## AFSCA

Mesures relatives à l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire

Mesures relatives à l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire

Sur proposition de Mme Sabine Laruelle, ministre de l'Agriculture, le Conseil des ministres a approuvé plusieurs mesures qui concernent l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) :

- un projet d'arrêté royal qui règle le contrôle technique obligatoire des pulvérisateurs et modifie l'arrêté royal du 10 novembre 2005 relatif aux rétributions visées à l'article 5 de la loi du 9 décembre 2004 portant financement de l'AFSCA ;
- l'autorisation de lancer un appel d'offres général pour l'assainissement des volailles et autres oiseaux captifs pour le compte de l'AFSCA ;
- l'autorisation de conclure la Convention entre l'AFSCA et l'*Instituut voor landbouw en visserij onderzoek (ILVO)* ainsi que le Centre wallon de recherches agronomiques (CRA-W), en tant que laboratoires de référence et d'analyse pour le lait et les produits laitiers. Cette convention court du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des  
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de  
l'Agriculture  
Avenue de la Toison d'or 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 250 03 03  
<http://www.sabinelaruelle.be>